

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES

Analyse d'opérations de transport Et de prestations logistiques

SESSION 2020

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 8

Matériel autorisé :

L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé.

L'usage de la calculatrice sans mémoire, « type collègue » est autorisé.

Documents à rendre avec la copie :

DOSSIER 3 :

Annexe A- QCM P 15

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet se compose de 15 pages, numérotées de 1/15 à 15/15

Aucun autre document n'est autorisé.

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
TRANSPORT ET PRESTATIONS LOGISTIQUES - SESSION 2020**

ANALYSE D'OPÉRATIONS DE TRANSPORT ET DE PRESTATIONS LOGISTIQUES

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 8

Le sujet se présente sous la forme de 3 dossiers indépendants

Page de garde	p 2
DOSSIER 1 : MNT	(65 points)..... p 3
DOSSIER 2 : INTERFRIZ	(75 points)..... p 4
DOSSIER 3 : QCM	(20 points)..... p 4

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1 – MNT

Annexe 1 – La demande du client TROT'CYCLE	p 5
Annexe 2 – Le post-acheminement	p 5-6
Annexe 3 – Le bilan carbone	p 7
Annexe 4 – Le stockage des marchandises.....	p 7
Annexe 5 – Le plan de l'entrepôt	p 8

DOSSIER 2 – INTERFRIZ

Annexe 6 – L'extrait du contrat de vente des cuisses de grenouilles	p 9
Annexe 7 – Les hypothèses concernant le produit vendu.....	p 9
Annexe 8 – Le fret maritime	p 10
Annexe 9 – Les autres frais	p 11
Annexe 10 – L'extrait du tarif des douanes	p 12
Annexe 11 – La détermination de l'origine	p 13-14

DOSSIER 3 – QCM

Annexe A – QCM (<u>à rendre avec la copie</u>)	p 15
---	------

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions, ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.

DOSSIER 1 - MNT

Votre Entreprise	Le groupe MNT est un transporteur, commissionnaire de transport et représentant en douane enregistré (RDE). Son siège social est situé à Tours (37 - Indre-et-Loire). L'agence MNT de Bassens (33 - Gironde) dispose d'une surface d'entreposage pour proposer un service global pour les clients grands comptes. Elle a un accès direct sur le port et dispose d'une installation terminale embranchée (ITE).
Votre Client	L'entreprise TROT'CYCLE, située à Bassens, est spécialisée dans la vente de cycles. Elle distribue dans le grand sud-ouest de la France des trottinettes et autres cycles. L'entreprise est très soucieuse de l'impact environnemental de ses activités. Elle a obtenu la certification ISO 14001. L'entreprise est confrontée à une augmentation de la demande de trottinettes et a décidé d'accroître ses approvisionnements afin de la satisfaire.
Votre Mission	Répondre à la demande de TROT'CYCLE : Votre responsable vous demande de gérer les approvisionnements supplémentaires en trottinettes sur le site de Bassens. Il vous demande de proposer la solution de post-acheminement et de stockage la plus pertinente.

TRAVAIL À FAIRE :

1. Déterminer le mode de transport le plus pertinent pour réaliser le post-acheminement.
2. Proposer une solution pour le stockage de l'ensemble des produits de TROT'CYCLE.
3. Calculer le prix total (transport + stockage) proposé à TROT'CYCLE pour ce nouvel approvisionnement.

DOSSIER 2 - INTERFRIZ

Votre entreprise	L'entreprise INTERFRIZ propose des solutions logistiques globales pour les flux import-export de produits surgelés. Elle est située à proximité immédiate de Port 2000, au Havre (France). INTERFRIZ organise des transports depuis le producteur du pays d'origine jusqu'à l'entrepôt du destinataire en Europe. INTERFRIZ est commissionnaire de transport international, représentant en douane enregistré (RDE).
Votre client	DISTRI-RHÔNE, située à Vénissieux, près de Lyon est une SAS en activité depuis 27 ans. Elle est spécialisée dans le secteur d'activité du commerce de gros de produits surgelés.
Le fournisseur	L'entreprise TAO est un fournisseur de produits alimentaires divers. Cette entreprise est basée dans la ville de Bandarban au Bangladesh.
Votre mission	DISTRI-RHÔNE vend ses produits aux grossistes dans toute la France. Elle importe du Bangladesh des cuisses de grenouilles surgelées en conteneurs. Vous avez en charge la gestion du dossier.

TRAVAIL À FAIRE :

- 1- Justifier l'origine tarifaire de la marchandise importée dans les deux hypothèses concernant le produit vendu et les conséquences sur le pourcentage de droits de douane applicable. (Ne pas calculer le montant des droits de douane).
- 2- L'hypothèse 1 est retenue et après l'aval des autorités douanières, les cuisses de grenouilles sont considérées d'origine Bangladesh.

Déterminer, dans ce cas, la valeur DDP Vénissieux d'un sac de cuisses de grenouilles en présentant, notamment, le calcul de la liquidation douanière. Détailler et justifier vos réponses.

DOSSIER 3 - QCM

TRAVAIL À FAIRE :

En vous appuyant sur vos connaissances et sur les annexes, compléter l'**annexe A (à rendre avec la copie)**.

Une ou plusieurs réponses à une même question sont possibles.

ANNEXE 1 – LA DEMANDE DU CLIENT TROT'CYCLE

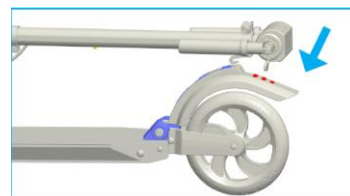
La trottinette électrique est un loisir très prisé et une solution de locomotion parfaitement adaptée à la ville. Elle permet une vitesse moyenne de 25 km/h tout en étant relativement légère.

La demande est en forte croissance. Face à cet engouement, la société TROT'CYCLE est confrontée à une augmentation de la demande et a décidé d'importer 240 trottinettes supplémentaires.

Le client TROT'CYCLE demande à votre plateforme de Bassens de réaliser l'acheminement du Havre à Bassens puis de réceptionner, palettiser et de stocker les trottinettes.

Caractéristiques de la marchandise :

- 240 trottinettes électriques pliables
- Dimensions d'une trottinette : 108 x 39 x 33 cm (L x l x h)
- Poids unitaire de 11 kg



Conditionnement d'une trottinette :

- Cartons double cannelure de 120 x 40 x 40 cm (L x l x h)
- Poids d'un carton : 5 kg

ANNEXE 2 – LE POST ACHEMINEMENT

Les 240 trottinettes sont acheminées non palettisées dans un conteneur 40' depuis la Chine jusqu'au port du Havre. Ensuite, le conteneur est post-acheminé soit par transport routier, soit par transport ferroviaire jusqu'à l'agence MNT de Bassens.

CARACTERISTIQUES CONTENEURS

DIMENSIONS INTERNES	20'	40'	40'HC	45'HC
Longueur (mm)	5 900	12 034	12 034	13 556
Largeur (mm)	2 352	2 352	2 352	2 352
Hauteur (mm)	2 393	2 395	2 700	2 698

DIMENSIONS PORTES	20'	40'	40'HC	45'HC
Largeur (mm)	2 340	2 340	2 340	2 340
Hauteur (mm)	2 280	2 280	2 585	2 585

POIDS ET CAPACITÉ	20'	40'	40'HC	45'HC
Poids brut max (kg)	30 480	30 480	30 480	30 480
Tare (kg)	2 230	3 740	3 900	4 700
Poids net max (kg)	28 250	26 740	26 580	25 780
Volume (m3)	33	67	76	85

ACHEMINEMENT ROUTIER PAR SEMI-REMORQUE PORTE-CONTENEUR

Le post-acheminement routier serait réalisé par l'entreprise MNT au moyen de ses propres véhicules.

Formule trinôme – Ensemble articulé porte-conteneur

Terme kilométrique avec péage (1 km parcouru)	0,625 EUR (0,573 EUR hors péage)
Terme journalier (coût de véhicule + coût de structure)	171,67 EUR
Terme horaire (1 heure de temps de service)	20,47 EUR

Arrondir les résultats à deux décimales

Source : CNR

Informations supplémentaires :

L'entreprise MNT applique rigoureusement la RSE.

Le Havre – Bassens : 675 km dont 58 km hors autoroute.

Péage : 231,40 EUR.

Vitesse : 78 km/h.

Temps de chargement et déchargement d'un conteneur : 30 minutes par opération.

Le temps de service par jour d'exploitation d'un véhicule est de 10 h.

Le taux de marge est de 11 %.

Pour établir son prix de transport, l'entreprise MNT ne tient compte que du coût du trajet aller.

ACHEMINEMENT FERROVIAIRE

Le post-acheminement ferroviaire serait confié à la SNCF.

Le transport se ferait sur un wagon plateau à bogies.

Distance entre Le Havre et l'ITE de l'agence MNT de Bassens : 705 km.

Le chargement et le déchargement d'un conteneur sur wagon : 22,50 EUR par opération.

Le taux de marge est de 11 %.

Tarif négocié avec la SNCF :

Le groupe MNT a négocié un tarif préférentiel pour tous ses acheminements en France avec Fret SNCF. Ce tarif comprend :

- Un terme kilométrique par wagon.
- Un terme au tonnage : la masse taxée est arrondie aux 100 kg supérieurs.

Les prix négociés s'entendent fourniture du wagon incluse.

EXTRAIT DE LA GRILLE TARIFAIRE NÉGOCIÉE (FRET SNCF)

Coupures de distances en km	Prix au wagon		Prix à la tonne en EUR
	Double essieux	Plus de deux essieux ou à bogies	
501 à 550	479,20	728,80	18,29
551 à 600	490,30	745,50	18,76
601 à 650	501,30	762,00	19,22
651 à 700	523,20	778,40	19,68
701 à 750	541,00	794,80	20,14
751 à 800	550,10	811,70	20,59
801 à 850	568,90	832,10	21,04

Frais annexes de mise en livraison sur ITE : 25 EUR / wagon

ANNEXE 3 – LE BILAN CARBONE

Transport routier :

L'arrêté ministériel du 10 avril 2012 fixe les valeurs de référence à utiliser pour le calcul des émissions de dioxyde de carbone. L'obligation d'information est entrée en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2013.

Les émissions de dioxyde de carbone CO₂

Moyens de transport	Unités		Base de calcul
	kg CO ₂ / litre	litre / km	
Ensemble articulé savoyarde	3,17	0,342	Par ensemble articulé
Ensemble articulé porte-conteneur	3,17	0,373	Par ensemble articulé

Transport ferroviaire :

Les émissions de CO₂ pour l'acheminement d'un train de 30 wagons entre Le Havre et Bassens sont estimées à 1 000 kg de CO₂.

ANNEXE 4 – LE STOCKAGE DES MARCHANDISES

Notre client TROT'CYCLE entrepasse régulièrement diverses catégories de cycles dans nos locaux à Bassens.

À l'arrivée à Bassens, les cartons de trottinettes sont conditionnés sur 40 palettes pour faciliter le stockage.

Le client demande à ce que tous les produits (trottinettes et autres) soient stockés dans la même zone (**impératif client**).

Caractéristiques de l'entrepôt :

L'entrepôt est composé de 3 double-palettiers.

Caractéristiques d'un palettier :

- 3 niveaux
- 10 travées
- 4 palettes par alvéole

Les palettes sont stockées longitudinalement.

Le plan de l'entrepôt est présenté en annexe 5.

Stockage existant :

Zone A : 60 % des alvéoles sont déjà utilisées. Celles au sol sont complètes.

Zone B : 95 % des alvéoles sont utilisées dont 15 alvéoles déjà occupées par les produits de TROT'CYCLE.

Zone C : 40 % des alvéoles sont déjà utilisées. Celles au sol sont complètes.

Conditions de stockage :

Coût de palettisation : 0,33 EUR par carton.

Coût de stockage : 0,5 EUR par palette et par jour. Durée moyenne de stockage : 15 jours.

Temps de mise en stock et de sortie de stock : 1,5 min par palette et par opération.

Salaire horaire net : 11,85 EUR l'heure de manutention.

Charges sociales : 60 % du salaire de base.

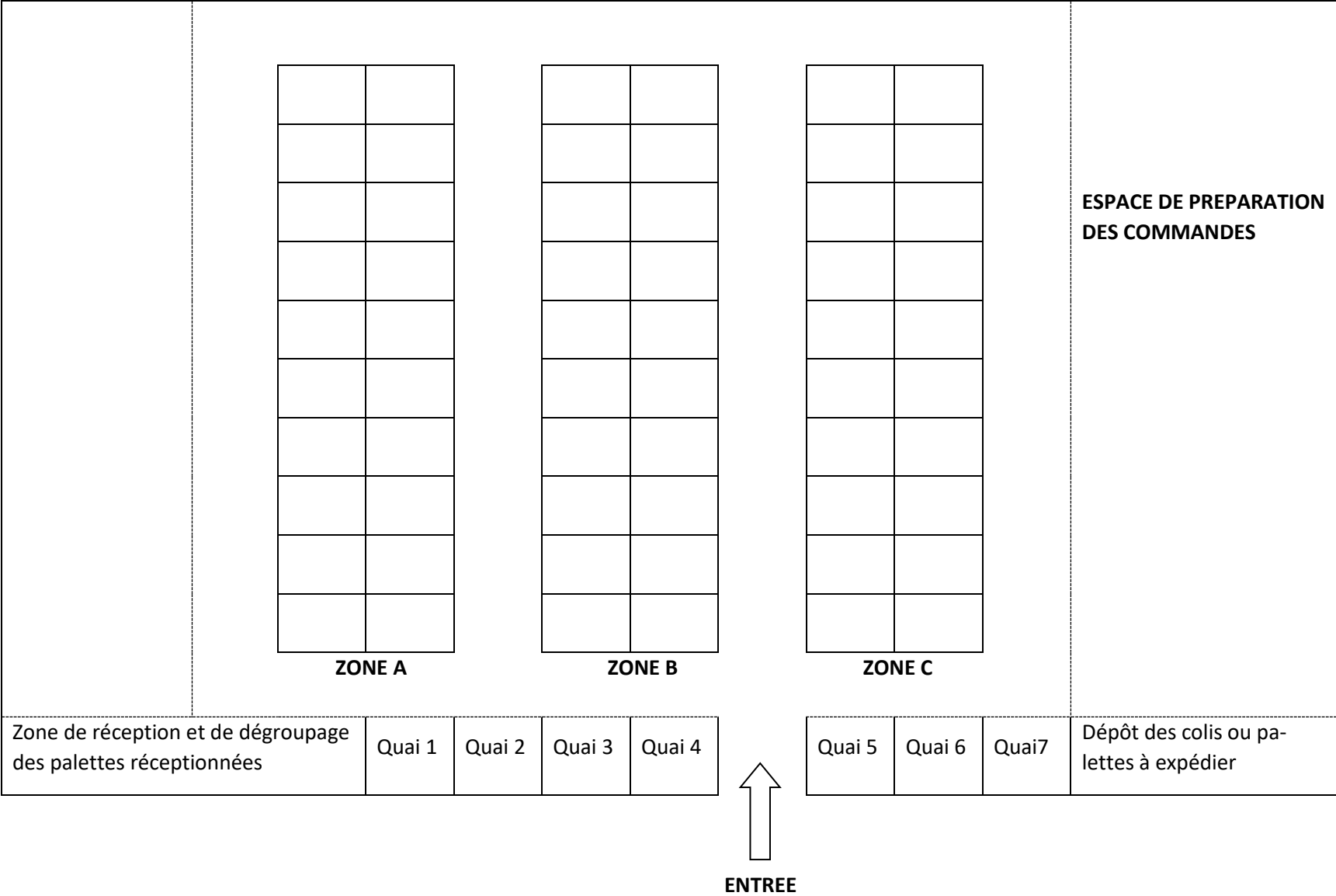
Coût journalier d'un chariot : 20,40 EUR. Temps de service du chariot : 7 h /jour.

Marge sur le stockage : 11 %.

Taux d'engagement : 80 %.

Information : Temps réel alloué à la réalisation des tâches = Temps d'exécution théorique / taux d'engagement
--

ANNEXE 5 – LE PLAN DE L'ENTREPÔT



ANNEXE 6 – L'EXTRAIT DU CONTRAT DE VENTE DES CUISSSES DE GRENOUILLES

Fournisseur : TAO Bangladesh (BD).

La marchandise importée : Cuisses de grenouilles crues et sans peau, ionisées, surgelées, conditionnées en sacs de 500 grammes puis en caisses.

Quantité : 192 000 sacs de cuisses de grenouilles conditionnés dans 160 caisses.

Conditions de vente : FCA Port Kelang, règle Incoterms® 2010

Prix de vente FCA Port Kelang : 5,80 EUR par kg.

ANNEXE 7 – LES HYPOTHÈSES CONCERNANT LE PRODUIT VENDU

Hypothèse 1

Les grenouilles, élevées au Bangladesh, sont découpées, préparées, ionisées, surgelées et conditionnées en sacs, puis en caisses, à Bandarban au Bangladesh.

Les caisses sont ensuite pré-acheminées par route de Bandarban jusqu'à Port Kelang, Malaisie (MY). Dans ce port de transit, les marchandises sont sous la surveillance des autorités douanières.

Les caisses sont ensuite empotées dans 2 conteneurs Reefer 40' et 1 conteneur Reefer 20' fournis par la compagnie maritime, puis transportées par la compagnie maritime CMA-CGM sur un navire porte-conteneurs à destination du Havre. Elles sont ensuite mises sous transit externe de l'Union au port, puis post-acheminées à Vénissieux (69) par les transports KONUNGUR, entreprise de transport routier spécialisée en température dirigée.

Hypothèse 2

Les grenouilles, élevées au Bangladesh, sont découpées, préparées, puis transportées crues et sans peau par route de Bandarban jusqu'à Port Kelang, Malaisie (MY).

Les cuisses de grenouilles sont ensuite ionisées, surgelées, conditionnées en sacs, puis en caisses. Les caisses sont empotées dans 2 conteneurs Reefer 40' et 1 conteneur Reefer 20' fournis par la compagnie maritime.

Après ces opérations, elles sont transportées par la compagnie maritime CMA-CGM sur un navire porte-conteneurs à destination du Havre, puis post-acheminées à destination de Vénissieux.

ANNEXE 8 – LE FRET MARITIME

Compagnie maritime : CMA-CGM.

Nom du navire : BOUGAINVILLE d'une capacité de 17 722 EVP.

CMA-CGM French Asia Line 1



Tarifs	Conteneur Reefer
Fret de base Bord/Bord	1 315 EUR par EVP
BAF - Bunker Adjustment Factor	5 % sur fret de base
THC Port Kelang	489 EUR par conteneur
THC Le Havre	325 EUR par conteneur
Surcharge « Canal de Suez »	78 EUR par EVP
Surcharge « ISPS - Taxe de sûreté portuaire » perçue au départ de Port Kelang	16 EUR par EVP

ANNEXE 9 – LES AUTRES FRAIS

- **Empotage** : 54,65 EUR par EVP.
- **Assurance** : 0,2 % sur la valeur « CPT non déchargé » port du Havre Règle Incoterms® 2010 majorée de 10 %. (Prime arrondie à l'euro le plus proche)
- **Mise sous transit** (transit externe de l'Union - T1) au port du Havre : 115 EUR l'envoi.
- **Post-acheminement** : le transport des conteneurs du Havre à Vénissieux est assuré par les transports KONUNGUR, entreprise de transport routier spécialisée en température dirigée.
Prix : 546 EUR pour un conteneur 20', 1 000 EUR pour un conteneur 40'.
- **Rémunération du commissionnaire INTERFRIZ** : 7,5 % des coûts logistiques hors dédouanement import.
- **Dédouanement import** : le dédouanement est effectué à Vénissieux par le représentant en douane enregistré INTERFRIZ :

Honoraires de représentation en douane - HAD

Montant de la liquidation douanière	Inférieur à 50 000 EUR	Entre 50 000 et 100 000 EUR	Supérieur à 100 000 EUR
Terme fixe HT	86,00 EUR		
Terme variable HT (en % de la liquidation douanière)	2 %	2,25 %	2,5 %

ANNEXE 10 – L'EXTRAIT DU TARIF DES DOUANES

Espèce tarifaire : Cuisses de grenouilles : 02 08 90 70 00 (Chapitre 02)

Droits de douane : origine Bangladesh (BD).

Droits de douane, droits additionnels et autres droits	Domaines des fiscalités (TVA, taxes...)	Antidumping et mesures de rétorsions	Prohibitions Restrictions	Octroi de mer
--	---	--------------------------------------	---------------------------	---------------

103 - Droit pays tiers

Nomenclature : 02 08 90 70 00	Renvoi : 21003 : Les animaux vivants, les produits animaux ou d'origine animale, les produits destinés à l'alimentation + 2100004 : Dans DELTA C, la liaison TRACES-DELTA effectue un contrôle automatisé des DCE (C678) et des DVCE TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer
Pays : BD - (1011 - ERGA OMNES)	
Préférences :	
100 - Taux de droit de douane erga omnes appliqués aux pays tiers	
150 - Admission dans un code NC subordonnée à la présentation d'un certificat particulier	
6,4%	

142 - Préférence tarifaire

Nomenclature : 02 08 90 70 00 (0208)	Renvoi : 21003 : Les animaux vivants, les produits animaux ou d'origine animale, les produits destinés à l'alimentation + 2100004 : Dans DELTA C, la liaison TRACES-DELTA effectue un contrôle automatisé des DCE (C678) et des DVCE TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer
Pays : BD - (2005 - SPG (R 12/978) - Annexe IV)	
Préférences :	
200 - Taux de droit SPG sans conditions, ni limites	
0%	

Droits de douane : origine Malaisie (MY).

Droits de douane, droits additionnels et autres droits	Domaines des fiscalités (TVA, taxes...)	Antidumping et mesures de rétorsions	Prohibitions Restrictions	Octroi de mer
--	---	--------------------------------------	---------------------------	---------------

103 - Droit pays tiers

Nomenclature : 02 08 90 70 00	Renvoi : 21003 : Les animaux vivants, les produits animaux ou d'origine animale, les produits destinés à l'alimentation + 2100004 : Dans DELTA C, la liaison TRACES-DELTA effectue un contrôle automatisé des DCE (C678) et des DVCE TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer
Pays : MY - (1011 - ERGA OMNES)	
Préférences :	
100 - Taux de droit de douane erga omnes appliqués aux pays tiers	
150 - Admission dans un code NC subordonnée à la présentation d'un certificat particulier	
6,4%	

TVA et autres taxes : origine Bangladesh (BD) ou Malaisie (MY).

Droits de douane, droits additionnels et autres droits	Domaines des fiscalités (TVA, taxes...)	Antidumping et mesures de rétorsions	Prohibitions Restrictions	Octroi de mer
--	---	--------------------------------------	---------------------------	---------------

RVT - Redevance pour le contrôle vétérinaire

Nomenclature : 02 08 90 70 00 (Chap02)	Renvoi : 21003 : Les animaux vivants, les produits animaux ou d'origine animale, les produits destinés à l'alimentation + 2100004 : Dans DELTA C, la liaison TRACES-DELTA effectue un contrôle automatisé des DCE (C678) et des DVCE TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer
Pays : BD - MY - (1011 - ERGA OMNES)	
Code Additionnel : Q202 ^(canal) : Application de la redevance pour le contrôle vétérinaire pour le lot.	
[6,1 EURO / Tonne lot]	
Minimum : [30,49 EURO]	
Maximum : [457,35 EURO]	
Renvoi : 53001 : Redevance pour le contrôle vétérinaire Animaux vivants et produits d'origine animale figurant en annexe de l'arrêté du 25/11/2003 (JORF du 27/12/2003)	

Cette redevance entre dans l'assiette pour le calcul de la TVA

TVA - TVA normale

Nomenclature : 02 08 90 70 00 (Chap02)	Renvoi : 21003 : Les animaux vivants, les produits animaux ou d'origine animale, les produits destinés à l'alimentation + 2100004 : Dans DELTA C, la liaison TRACES-DELTA effectue un contrôle automatisé des DCE (C678) et des DVCE TN701 : Conformément au règlement (UE) n° 692/2014 du Conseil (JO L 183, p. 9), il est interdit d'importer
Pays : BD - MY - (FR01 - UE + pays tiers + DOM)	
Territoire d'application : METRO - France continentale, Corse.	
10%	

II

GUIDE POUR LA DÉTERMINATION DE L'ORIGINE PRÉFÉRENTIELLE DANS L'UE

Rappels essentiels

Existence de deux types d'origine :

Une marchandise peut avoir une **origine préférentielle (OP)**, qui permet de bénéficier d'une réduction du taux de droits de douane dans le cadre d'accords de libre-échange (ALE) et de partenariat économique (APE) signés par l'Union européenne (UE) ou de concessions tarifaires unilatérales accordées par l'UE.

Une marchandise possède toujours, en revanche, une **origine non préférentielle (ONP)** qui sert à appliquer les mesures de politique commerciale de l'UE (contingentements, droits anti-dumping, etc.), ainsi qu'à déterminer les statistiques du commerce extérieur et le marquage de l'origine (« made in »).

III. DISPOSITIONS COMMUNES À LA DÉTERMINATION DE L'ORIGINE PRÉFÉRENTIELLE

C. La transformation réalisée

Pour pouvoir être réputé originaire de l'UE ou du pays partenaire, le produit destiné à être exporté doit être obtenu :

- soit entièrement ;
- soit par transformation ou ouvraison suffisante de toutes les matières non originaires qui entrent dans le processus de fabrication.

1. La notion de « produits entièrement obtenus »

Tous les accords prévoient une liste exhaustive de produits dits « entièrement obtenus » dans l'UE ou le pays partenaire.

- a) les produits minéraux extraits du sol, des fonds de mers ou océans ;
- b) les produits du règne végétal qui y sont récoltés ;
- c) les animaux vivants qui y sont nés et élevés ;
- d) les produits provenant d'animaux qui y font l'objet d'élevage ;

3. Le principe de transformation ou ouvraison suffisante

Chaque régime préférentiel contient ainsi une liste des ouvraisons ou transformations suffisantes à réaliser sur les matières non originaires pour que le produit fini puisse acquérir l'origine préférentielle. Cette liste est en annexe de chaque protocole « origine ». Elle définit le critère de la transformation suffisante applicable à chaque produit identifié sur la base de son classement tarifaire (cf. II. A.).

Seules les matières non originaires, mises en œuvre dans la fabrication du produit fini, doivent respecter la règle de transformation suffisante, appelée aussi « règle de liste ».

Extrait du règlement particulier sur l'origine

N° Tarif	Désignation	Opérations d'ouvraison ou de transformations appliquées à des matières ou produits non originaires	Conséquences
02.08	Viande et abats comestibles	Ionisation, surgélation, emballage	Opérations conférant l'origine
42.03	Vêtements en cuir	Couture ou assemblage de morceau de cuir naturel, artificiel ou reconstitué	Opérations conférant l'origine

E. La règle du transport direct et la présomption de non manipulation

Cette règle prévoit que la marchandise doit être transportée du pays partenaire vers l'UE sans emprunter le territoire d'un pays non UE (et inversement).

Toutefois, le transport des produits originaires constituant un seul envoi peut s'effectuer en empruntant d'autres territoires que ceux du ou des pays partenaires de l'UE, le cas échéant, avec transbordement ou entreposage temporaire dans ces territoires sous réserve que :

- les produits soient restés sous la surveillance des autorités douanières du pays de transit ou d'entreposage ;
- les produits n'aient pas subi d'autres opérations que le déchargement et le rechargement, le dépotage ou l'empotage, ou toute autre opération destinée à assurer leur conservation en l'état.

ANNEXE A – QCM (à rendre avec la copie)

1. Sachant que les caractéristiques d'un ensemble articulé sont :

Tracteur	Semi-remorque fourgon
MCE (PTRA) : 44 tonnes MCV (PTAC) : 15,5 tonnes MV (PV) : 5,6 tonnes Nombre d'essieux : 3	MCV (PTAC) : 38 tonnes PV (MV) : 6,2 tonnes Nombre d'essieux : 3

La charge utile de cet ensemble articulé est de :

- ☐ 26,2 tonnes ☐ 31,8 tonnes ☐ 32,2 tonnes ☐ 38 tonnes

2. Une société envoie 2 colis de pièces de rechange aéronautiques au départ de Paris Charles De Gaulle et à destination de Buenos Aires par voie aérienne.

Les caractéristiques des colis sont :

- Poids brut unitaire : 37 kg
- Dimensions d'un colis : 80 x 65 x 55 cm

L'incoterm au contrat de vente est « CIP Buenos Aires ».

TARIF IATA de PARIS, BORDEAUX, LYON, MARSEILLE vers BUENOS AIRES (MAO)

Item	Poids mini	Euro / kg
BUENOS AIRES (MAO)	M	85,00
	N	18,46
	45	14,00
	100	11,15
	300	8,78

a- Le montant facturé par la compagnie aérienne est de :

- ☐ 667,33 EUR ☐ 1 036,00 EUR ☐ 1 115,00 EUR ☐ 1 334,66 EUR

Les deux colis arrivent en mauvais état à Buenos Aires. L'expertise conclut sur un problème pendant le transport principal aérien.

b- L'ayant droit de la marchandise est :

- ☐ l'importateur (acheteur) ☐ le transporteur ☐ l'exportateur (vendeur)

c- La convention internationale applicable au contrat de transport est :

- ☐ la convention de Genève ☐ la convention de Montréal
☐ la convention de Bruxelles amendée ☐ la convention de Rotterdam

3. Lors d'une importation de marchandises au départ de Caracas (Vénézuëla) et à destination de Tours, via l'aéroport de Paris Charles De Gaulle, l'importateur décide de réaliser les formalités douanières d'importation dans ses locaux à Tours. Pour que la marchandise puisse être transportée entre Paris Charles De Gaulle et Tours, il faut :

- ☐ Réaliser une déclaration en douane IMA à Paris Charles De Gaulle
- ☐ Accompanyer la marchandise d'un certificat de circulation EUR1
- ☐ Mettre en place un régime TIR
- ☐ Placer la marchandise sous transit externe de l'Union (T1)
- ☐ Placer la marchandise sous transit interne de l'Union (T2)